

Comité national de l'eau

Réunion plénière

2 OCTOBRE 2023

Compte rendu de séance

ORDRE DU JOUR

Introduction3

Avis du CNE sur la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)6

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 juillet 202314

Point d'information : réforme des redevances15

Point d'information : avancement du plan eau à 6 mois24

Point d'information : annonce du lancement d'une session de travail CNE dédié à Explore 2 (d'ici fin 2023)
28

Point d'actualités diverses29

La réunion est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de M. Jean LAUNAY.

Introduction

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Bonjour à toutes et à tous.

Aujourd'hui, nous accueillons madame Sarah EI HAÏRY, récemment nommée secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en charge de la biodiversité. Le premier point à l'ordre du jour vous concerne directement, puisque nous examinerons l'avis du CNE sur la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Je salue tous les membres du CNE présents à cette réunion en visioconférence, qui devait l'être exclusivement même si une douzaine de membres sont présents en salle pour des raisons d'organisation, notamment de déplacements déjà prévus et de billets de train déjà réservés.

L'ordre du jour de la séance porte donc sur cette stratégie nationale, mais également sur le suivi du plan Eau que doit assurer le CNE, qui a fait l'objet d'une déclaration du Président de la République le 30 mars 2023 et qui a amené des débats entre les présidents des comités de bassin, moi-même en tant que président du CNE et Hervé PAUL en tant que président du CCPQSPEA (comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement).

Par ailleurs, j'appelle de mes vœux que les prochains CNE s'organisent en présentiel.

Je souhaite également saluer et présenter aux membres du CNE la nouvelle directrice de l'eau et de la biodiversité, madame Célia de LAVERGNE, qui officie pour la première fois au CNE après une prise de fonction à la fin de l'été. A travers elle, je salue toutes les équipes de la direction de l'eau et de la biodiversité qui incarnent notre organisation ministérielle ou administrative, M. Christophe BÉCHU et Mme Sarah EI HAÏRY étant à la manœuvre sur nos différents sujets, ce qui démontre que l'eau a financé l'essentiel de la biodiversité et ce qui confirme les liens entre les deux sujets.

Je donne la liste des procurations enregistrées à cette heure :

- Pour le collège des usagers :
 - Christine ETCHEGOYEN donne pouvoir à Luc TABARY ;
 - Hamid OUMOUSA et Claude ROUSTAN donnent pouvoir à Jean-Paul DORON ;
 - Robert MONDOT donne pouvoir à Pierre GUILLAUME ;
 - Antoine GATET donne pouvoir à Florence DENIER-PASQUIER.
- Pour le collège des collectivités :
 - Gérard SEIMBILLE donne pouvoir à François CHOLLET ;
 - Sylvie CASSOU-SCHOTTE donne pouvoir à Hervé PAUL.

De nouveaux membres ont par ailleurs été nommés dans un arrêté ministériel du 29 novembre :

- Au titre des représentants de l'État :
 - Célia de LAVERGNE, en remplacement d'Olivier THIBAUT ;
 - Christophe STROBEL, sous-directeur du tourisme à la direction générale des entreprises.

- Au titre des représentants des usagers :
 - Nicolas DAYOT, président de la fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA).
- Au titre des collectivités territoriales et de leurs établissements publics :
 - Maryvonne BUCHERT, adjointe au maire de Mulhouse, en remplacement de Frédéric PFLIEGERSDOERFFER.

Je profite des nominations pour rappeler que la mesure 37 du plan Eau aborde les conditions d'élargissement du CNE, sur lesquelles j'ai attiré l'attention de la directrice de l'eau et de la biodiversité tout à l'heure. L'ancien directeur et le CNE ayant été saisis à ce sujet, j'y travaillerai avec les services de la DEB dans le cadre du suivi de cette séance. Je pense que ce sujet appelle une réponse sur le statut que nous donnerons aux personnes qui seront concernées par cet élargissement, à savoir si elles seront décisionnaires ou participeront seulement au débat.

Sarah El HAÏRY, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la biodiversité

Je suis très heureuse de vous retrouver pour participer à mon premier Comité national de l'eau. J'en profite pour vous indiquer que je serai particulièrement présente lors des prochaines réunions du CNE, et que je partage la volonté de Jean Launay à ce que le maximum de réunions se tiennent en présentiel, afin de faciliter les échanges.

J'ai pris ma nouvelle fonction en plein été pour porter la Stratégie nationale pour la biodiversité et, plus largement, le plan Eau, qui représentent les deux grands piliers de la feuille politique qui m'a été confiée. Les trois années précédentes, j'ai eu la charge de la jeunesse et du service national universel, mais, si je devais me qualifier, je dirais d'abord que je suis une élue locale de Nantes et de Nantes Métropole. A des époques différentes, Jean et moi avons partagé les bancs de l'Assemblée nationale. J'ai effectivement été élue députée avant d'être réélue.

Je pense que nous pouvons partager le constat de l'énorme enjeu d'objectifs conjoints qui se présente. L'eau et la biodiversité sont effectivement liées, comme les deux faces d'une même pièce, représentant des assurances-vie nécessaires. Les changements engagés sont considérables, mais la capacité collective du Comité national de l'eau, par la diversité de ses collègues, doit permettre de poser une trajectoire, de la piloter et d'en être le garant.

La planification écologique présentée par le Président de la République, sous l'égide de la Première ministre, a décliné secteur par secteur la trajectoire à mener. Je pense que nous pouvons tirer un premier pré-bilan du plan Eau que nous pouvons qualifier comme le premier livrable de la planification écologique. J'ai beaucoup lu et entendu que nous commençons seulement celle-ci, mais la planification a déjà commencé.

Lorsque le Président de la République annonce le plan Eau dans le cadre d'une sécheresse estivale et hivernale inédite, qui, je pense, bouscule les consciences, il pose de fait un cadre plus large, sûrement lié à la surface géographique sur lequel il porte. Je pense que la sécheresse de 2022 restera comme un électrochoc aux yeux de beaucoup.

Dans les prochains jours, avec Christophe BÉCHU, nous tirerons le bilan du plan Eau. L'un des piliers de ce plan reste la question de la sobriété dans les usages, dont l'objectif fixé s'élève à 10 % d'ici 2030. La trajectoire sera posée par les comités de bassin. J'en profite pour remercier leurs présidents, qui ont pris le travail à bras-le-corps. Lors de ma prise de fonction, j'ai été très heureuse de constater que les travaux étaient extrêmement avancés.

Par ailleurs, nous annoncerons dans les prochains jours les 50 sites industriels dont la sobriété sera pilotée de très près. L'idée poursuivie est que nos administrations soient également exemplaires et valorisent les meilleures pratiques. Nous porterons ce défi pour 2025, dans le but de démontrer qu'il est possible d'y parvenir avec de la volonté. En matière d'optimisation de la disponibilité de la ressource, je pense que le travail que nous menons avec la santé est de très bonne facture pour le moment, même s'il reste à massifier la question de la valorisation des eaux non conventionnelles, pour laquelle des décrets ont beaucoup tardé tandis que d'autres sont encore en cours de réalisation, sachant que le premier décret portant sur la procédure REUT, sur l'agroalimentaire et l'utilisation des eaux de pluie dans les usages non domestiques a été très récemment publié. Le calendrier est serré mais doit être tenu.

Au sujet du grand public, je suis très heureuse que VigiEau soit proche d'atteindre le million de visiteurs, ce qui illustre la prise de conscience des usagers sur la nécessité d'aller chercher l'information.

Nous ne pouvons pas commencer ce CNE sans parler de Mayotte, qui rencontre actuellement une crise de l'eau potable régulière et historique, faisant partie des priorités de l'État. L'investissement et le soutien continueront de s'accélérer. Je souhaite que nous mobilisions toutes les expertises pour apporter un appui technique sur place et à distance.

Si vous le souhaitez, nous pourrions également faire un point sur la loi de finances. J'ai très hâte d'entendre votre avis sur la Stratégie nationale pour la biodiversité. Il est certain que les consultations ne prendront pas la forme d'une simple réunion, mais sur lesquelles je souhaite me baser pour transformer en profondeur.

Enfin, je crois à la réussite du plan Eau et à la Stratégie nationale pour la biodiversité parce qu'une toute nouvelle organisation a été mise en place avec le Secrétaire général à la planification écologique. Les moyens financiers sont également historiques. Le soutien humain prévu dans la loi de finances sera renforcé par 66 recrutements dans les agences de l'eau.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Merci beaucoup Madame la ministre. Je pense que tous les membres du Comité national de l'eau partagent les objectifs que vous venez d'énoncer. J'en veux pour preuve la qualité du dialogue qui s'est instauré entre les présidents des comités de bassin, moi-même ou les représentants du CNE plus largement, avec le ministre Christophe BÉCHU et vous-même pour la dernière réunion.

Le suivi de la mise en œuvre du plan Eau, y compris ses implications budgétaires, est nouveau, connaissant un changement de paradigme. Sous tous les gouvernements pendant lesquels j'ai été parlementaire, j'ai plaidé l'arrêt des prélèvements sur les fonds de roulement des agences de l'eau. Il me semble important de rappeler que ce blocage est levé et qu'il doit engager une prise en compte par tous les acteurs, afin de mettre en œuvre l'emploi de ces moyens supplémentaires.

Ceci doit nous inciter à travailler davantage sur nos organisations et notamment sur les sujets de gouvernance. Vous avez bien fait de souligner que le chantier eau est le premier livrable de la planification écologique, l'ambition étant d'articuler ensuite la volonté nationale affichée et cohérente avec l'action dans les territoires. Une fois que l'État a impulsé, il est nécessaire que les acteurs locaux s'emparent des moyens et s'organisent pour assurer la plus grande efficacité, dès lors que les objectifs sont partagés comme celui de 10 % sur la sobriété que vous avez rappelé.

Vous avez également rappelé le lien entre l'eau et la biodiversité, y compris au niveau des financements, qui est peut-être un des points sur lesquels il reste une marge d'appréciation à la suite de nos échanges avec les présidents des comités de bassin, puisque j'ai bien compris que la question de la redevance sur la biodiversité était désormais davantage liée au changement de

destination des sols. Pour ma part, je crains que lier ces deux sujets ajoute une complexité, qui s'observe d'ailleurs par quelques réactions politiques récentes sur l'artificialisation des sols, alors que tout le monde reconnaît la nécessité d'un outil de financement.

Jean-Paul DORON, Fédération Nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF)

Je reviens sur la forme du présent Comité national de l'eau, dont la tenue nous a été annoncée exclusivement en distanciel, je viens de prendre soin de vérifier le courriel qui nous avait été adressé. Je ne trouve pas très loyal que certains acteurs se soient déplacés en présentiel, sachant que l'expression, l'écoute, le partage et le lien social y sont beaucoup plus faciles, alors que j'ai moi-même annulé mon billet de train pour respecter le courriel adressé. Je rejoins ainsi vos propos liminaires sur la nécessité que les prochains CNE se tiennent exclusivement en présentiel.

Sarah El HAÏRY, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la biodiversité

Je comprends l'incompréhension que cela peut générer. Idéalement, les comités ont vocation à se tenir en présentiel. Nous avons rencontré une difficulté de changement de salle, d'où la bascule sur une réunion exclusivement en visioconférence. Etant donné que nous sommes dans une salle de réunion, nous avons permis aux personnes qui avaient déjà pris des billets de train d'être physiquement présentes, sinon nous aurions également dégradé la qualité de la visioconférence. Cependant, l'exercice n'a pas vocation à être hybride. Je veillerai, pour les prochaines séances, à ce que les salles que nous avons envisagées soient disponibles en temps et en heure.

Jean-Paul DORON, Fédération Nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF)

Il n'est aucunement dans l'esprit de quiconque de faire preuve d'exclusivité et de favoritisme dans la participation aux débats.

Avis du CNE sur la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Je rappelle que les documents portant sur la Stratégie nationale pour la biodiversité, qui ont été transmis au début du mois d'août, s'appuyaient sur un document très large que la majorité d'entre nous ont peut-être étudié à travers les 39 fiches mesures qui étaient déjà conséquentes et réparties en 4 axes.

Sur la base du volontariat des membres du CNE, nous avons réuni un groupe de travail le 4 septembre au sein de la tour Séquoia, afin d'examiner ce projet et émettre des observations et des propositions. Celles-ci, ainsi que les contributions reçues ensuite, ont été compilées par la DEB pour établir le projet d'avis sur la SNB qui vous est soumis ce jour. Les trois parties qu'il comprend sont les suivantes :

- Gouvernance, lien avec les autres politiques publiques et conditions de l'association des acteurs locaux ;
- Mesures de financements ;
- Impact sur les milieux.

Outre le CNE, je rappelle que toutes les autres instances nationales ont été saisies sur le même texte pour avis, à savoir le Comité national de la biodiversité (CNB), le Comité national pour la protection de la nature (CNPN), le Comité national de la mer et des littoraux (CNML) et le CESE.

Charles HAZET, direction de l'eau et de la biodiversité

Comme vous l'avez rappelé en introduction, la SNB couvre de nombreuses actions sur l'eau et les milieux aquatiques qui sont bien connues du CNE, telles que les aires protégées, les milieux naturels, les zones humides comme la mangrove, l'impact climatique et notamment les trajectoires énergétiques en lien avec l'hydroélectricité, la question des pollutions diffuses agricoles (phytopharmaceutiques, programme d'action nitrates), celle des pollutions plastiques avec une action visant à réduire les fuites de plastique dans les cours d'eau, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la gestion raisonnée des voies navigables ou la transition pour les activités de pleine nature.

La SNB couvre également des actions transversales telles que la formation des acteurs et la gouvernance. Cette dernière représente le premier point de la proposition d'avis aujourd'hui soumise au CNE. En effet, les membres du CNE ont estimé que la mesure relative à la gouvernance devait être remontée en « chapeau ». Pour assurer cette gouvernance, de nombreux membres ont cité l'importance des acteurs locaux suivants : les régions, les départements, les EPTB et les opérateurs tels que les agences de l'eau. Certains membres ont également estimé que chaque acteur devait être plus finement fléché dans les actions. Au sujet de la gouvernance locale, les membres du CNE recommandent d'assurer une bonne articulation entre les instances de bassin et les documents de planification, sachant que la mesure 29 de la SNB porte sur la planification territoriale et son déploiement.

De plus, les membres du CNE émettent une interrogation sur l'articulation entre la SNB et les différents volets de planification écologique que vous avez cités, Madame la ministre, en introduction. Ils expriment également le souhait d'une plus grande interministérialité dans les différents plans nationaux, notamment avec le ministère de l'agriculture et le ministère des sports qu'ils ont explicitement cités, afin de mener à bien les politiques de biodiversité.

Sur la mesure 4 qui prévoit d'agir sur nos importations pour réduire l'impact sur la biodiversité, les membres du CNE manifestent leurs félicitations, mais demandent de faire preuve de précaution sur les questions de distorsion de concurrence.

Par ailleurs, ils émettent le souhait d'une mise en place de formations pour les acteurs, en particulier à destination des élus.

Enfin, les membres ont souligné la nécessité d'accroître les moyens en matière de prévention, de dissuasion et de répression.

Concernant le financement, ils expriment la volonté d'un fort accompagnement de l'État sur les activités économiques, la transition et la protection de la biodiversité telles qu'envisagées dans la stratégie. Pour atteindre cette ambition, ils émettent le souhait que des fonds publics soient mobilisés pour certaines actions et qu'un chiffrage précis des répercussions économiques sur les différents secteurs, qui peuvent être directement impactés par les actions de la stratégie, soit réalisé.

S'agissant des actions en tant que telles, les membres du CNE relèvent un point d'alerte sur les axes de migration et la continuité écologique relative aux poissons migrateurs. Ils expriment la volonté de revoir la rédaction afin d'insister sur la nécessité de restaurer en priorité les continuités figurant dans les SDAGE, et la volonté d'harmoniser l'axe en lien avec les continuités écologiques pour s'assurer de l'alignement avec la question des cours d'eau.

De plus, les membres du CNE émettent le souhait fort d'une protection des zones humides existantes, qui leur semble prioritaire à la mise en place d'un parc national. Ils suggèrent également de mieux évaluer les services écosystémiques, qui concernent notamment la mesure 14 portant sur l'aquaculture.

Les membres du CNE se félicitent en outre de la mise en place d'un guichet unique pour les mesures relatives au paiement pour services environnementaux.

En termes de priorisation et de méthodologie, ils recommandent de traiter en priorité les impacts les plus importants.

Ils émettent également la volonté transversale d'une meilleure intégration du changement climatique et des répercussions sur les référentiels qui servent à la rédaction de cette stratégie.

Enfin, ils souhaitent que le rôle des fédérations des sports de nature, notamment les sports nautiques, dans la sensibilisation des adhérents, des pratiquants et plus largement du grand public soit reconnu.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Merci Charles. L'avis du CNE et ceux des autres instances permettront au Gouvernement d'en faire la synthèse pour une copie *a priori* définitive à la fin octobre ou au début du mois de novembre.

Florence DENIER-PASQUIER, administratrice de France Nature Environnement

Tout d'abord, je m'excuse parce que nous n'avons pas trouvé de représentants disponibles pour la réunion de préparation, mais nous avons tout de même quelques remarques puisque nous suivons cette Stratégie nationale pour la biodiversité dans les autres instances.

Globalement, l'avis nous convient, mais certains points ne sont pas très clairs, notamment sur les questions de gouvernance telles que les articulations avec les instances de bassin et le lien avec les SDAGE et les SAGE qui ont une vision plus intégratrice. En effet, nous savons que nous rencontrons une difficulté importante sur le lien entre les planifications stratégiques de l'eau, que sont les SDAGE et les SAGE, et les planifications stratégiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, qui n'est pas suffisamment efficace.

Les questions d'interministérialité ne sont également pas suffisamment précises. Puisque la stratégie nationale apporte une dimension interministérielle et pour un portage de haut niveau, nous demandons que la SNB soit publiée par décret, avec une coordination assurée par le Secrétaire général à la planification écologique (SGPE) et une interministérialité assurée à l'échelle de la Première ministre, et que le copilotage et l'association des différents établissements publics que sont les agences et les offices de l'eau soient précisés, afin que cette dimension ne soit pas un vœu pieux.

Par ailleurs, la SNB décline trois types d'indicateurs que sont les indicateurs clés pour suivre ses effets, les indicateurs boussole pour suivre la réalisation des principales mesures et les indicateurs de suivi des 195 actions. Il s'agit néanmoins d'une batterie très hétérogène des indicateurs de résultats, de moyens et de réalisation qui ne sont pas toujours datés et chiffrés. Pour assurer ce suivi, qui est très important notamment parce qu'il est demandé par les instances internationales, nous demandons que les 6 indicateurs clés soient dotés de valeur cible et que chacune des 195 actions figurant dans les 39 mesures soit dotée d'un échancier clair et de plusieurs indicateurs avec une valeur cible chiffrée.

Sur les financements, peu d'informations sont données sur les moyens budgétaires et financiers dédiés à la mise en œuvre de la SNB, avec un flou sur la nouvelle redevance artificialisation des sols que Jean Launay a souligné. Pour nous, la SNB doit être assortie d'une trajectoire financière à 3 ans minimum, identifiant les grandes masses budgétaires et les éléments financiers fiscaux concourant au financement des actions envisagées, et d'une trajectoire de résorption des dépenses publiques défavorables à la biodiversité, que nous demandons depuis plusieurs années, et de réorientation vers des politiques favorables à la biodiversité.

Sarah El HAÏRY, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la biodiversité

Je rappelle que la gouvernance sera affinée dans le cadre des COP régionales et qu'elle sera, de fait, territorialisée. Dans cette territorialisation figure un chapeau transversal qu'est la SNB. Il existe plusieurs manières de garantir l'interministérialité. Aujourd'hui, le plan eau est sous pilotage du ministère. Pour autant, l'interministérialité est réelle parce qu'elle est d'abord impulsée par le Président de la République. Je ne suis pas certaine que le SGPE soit garant de cet exercice.

Sur la mise en cohérence avec les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, une étude est en cours avec France Stratégie, ayant vocation à poser plusieurs trajectoires.

Sur le financement, nous avons cranté une augmentation d'1,2 milliard d'euros sur la biodiversité et l'eau. Le fait de cranter les budgets rend les retours en arrière plus difficiles.

Je reviens par ailleurs sur deux points abordés dans la synthèse des retours. Au sujet des importations, je pense qu'une bonne dynamique est engagée sur la déforestation, mais que nous pouvons aller au-delà avec l'apprentissage acquis. S'agissant du financement, 10 milliards d'euros supplémentaires ont été apportés dans le financement global, et le budget dans la loi de finances est porté à 40 milliards d'euros. Je pense donc que les moyens sont au rendez-vous. Nous n'avons jamais connu une augmentation aussi importante du budget de la biodiversité.

En outre, nous continuons de travailler sur l'enjeu fort que représentent les poissons migrateurs, notamment sur la conciliation et la continuité écologique.

Luc SERVANT, vice-président de l'APCA, président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine

Pour être une réussite, la Stratégie nationale doit prendre en compte l'ensemble des enjeux. Nous considérons que nous retrouvons dans l'avis porté par le CNE les interrogations fortes que le monde agricole avait soulevées. Nous pouvons que nous en féliciter. L'implication des acteurs locaux, notamment du monde agricole, qui est sous-entendue, doit permettre la réussite de la mise en œuvre des mesures. L'articulation avec les autres mesures, notamment le plan Eau, est une forte attente du monde agricole. Nous pouvons également que nous satisfaire que le ministère de l'agriculture soit fortement impliqué.

De plus, il nous semble très important que l'avis reprenne la question de la distorsion de concurrence, et qu'une visibilité sur l'ensemble des moyens financiers et leur durée soit apportée.

Sur la continuité écologique, la suppression des ouvrages nous semble s'inscrire dans le mauvais sens vis-à-vis du maintien et de la rétention de l'eau, même s'il est évidemment nécessaire de les aménager pour permettre cette continuité.

En outre, sur la nécessité que les zones humides soient protégées avant qu'un parc national soit mis en place, nous pensons que celui-ci serait justement présent pour les protéger.

Nous voterons en faveur de l'avis.

Agathe EUZEN, directrice de recherches au CNRS

Madame la ministre et Madame la directrice, au titre de la recherche et en tant que CNRS, je souhaite vous remercier pour le travail effectué et insister sur la nécessité de s'appuyer davantage sur les connaissances produites par les scientifiques. Les organismes tels que celui du CNRS sont particulièrement dotés de chercheurs en écologie, biodiversité et environnement. Je vous transmettrai le dernier ouvrage paru à cet égard.

Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir de nouveaux programmes nationaux de recherche, notamment le programme OneWater - Eau Bien Commun que j'ai la chance de codiriger, qui se trouve d'ailleurs dans le plan Eau, et Solu-BioD qui s'articule autour des solutions fondées sur la nature, représentant un sujet particulièrement présent dans la stratégie.

La diversité génétique nécessiterait, quant à elle, d'avoir peut-être davantage de place pour considérer la réhabilitation et la restauration des milieux qui sous-tendent le maintien des espèces. Si la qualité d'habitat ne s'inscrit pas dans une approche systémique et globale, nous n'aurons pas la capacité de protéger des espèces spécifiques.

Les Zones Ateliers citées, qui représentent un des dispositifs du CNRS et qui correspondent à une pratique de recherche de 40 ans, répondent à une approche systémique et sont en interaction avec les connaissances produites par les scientifiques et l'ensemble des acteurs des lieux dans lesquels une recherche peut être développée. Elles viennent en appui de l'ensemble des enjeux.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Ayant beaucoup de demandes de prise de parole, je vous propose d'entendre chaque intervention et, puisqu'il ne sera pas possible d'amender le texte en séance, de vous proposer un nouveau texte et de vous consulter en visioconférence après la tenue de cette réunion, afin que chacun s'y retrouve sur la deuxième écriture.

Philippe BOISNEAU, président du Comité national de la pêche professionnelle en eau douce

Si nous approuvons globalement ce texte parce qu'il est nécessaire de progresser sur tous les domaines énoncés, nous émettons toutefois quelques inquiétudes sur l'application pratique des mesures. Je prends l'exemple de la trame bleue, pour laquelle Claude MIQUEU a beaucoup œuvré avec nous pour essayer de concilier différents usagers autour des objectifs de restauration nécessaire, parce qu'un certain nombre d'espèces sont condamnées à brève échéance si nous ne mettons pas les « bouchées doubles ».

Je prends l'exemple de la Loire. En 1905, la Loire et l'Allier ont été classées comme cours d'eau à poissons migrateurs par décret. A cette époque, plus de 100 000 saumons passaient à Nantes pour se reproduire. Cette année, en Haute-Loire, 15 saumons ont été recensés, soit le nombre le plus faible jamais connu. Cette situation s'explique parce que nous courons depuis 118 années après la mise en œuvre de la continuité écologique des cours d'eau, c'est-à-dire la trame bleue, et que beaucoup d'acteurs comme des propriétaires et des concessionnaires de barrage argumentent que leur barrage est légal et que leur passe à poissons est ce qui se fait de mieux.

Le problème que nous rencontrons est que nous sommes rattrapés par le dérèglement climatique. Le saumon provient de l'Arctique et passe par Nantes et Orléans pour aller se reproduire en Haute-Loire. Il nage bien lorsque la température de l'eau se situe entre 4 et 14 degrés. Lorsqu'elle s'élève à 18 degrés, il ne peut plus avancer, ce qui vaut également pour l'alose. En moyenne, au début des années 1980, l'eau atteignait une température de 18 degrés le 28 juin. Désormais, elle l'atteint le 28

mai. Les kilomètres que parcourent ces espèces ne peuvent pas être raccourcis, à l'inverse du délai qu'elles ont pour les parcourir. La seule manière de les sauver est de faciliter leur traversée de l'océan aux zones amont où elles peuvent se reproduire, ce qui n'est pas ce que nous faisons.

A la continuité écologique et au réchauffement climatique, nous avons ajouté les grands prédateurs que sont les silures. Or il s'agit d'une espèce très opportuniste qui profite des passes à poissons dans lesquelles les poissons migrateurs sont concentrés. Il est nécessaire de changer de paradigme. Il ne faut plus améliorer les passes à poissons comme le prévoient encore EDF ou VNF, mais il faut reconfigurer les usages plus largement pour qu'ils soient infranchissables par conception.

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit de la dernière ligne droite pour ces espèces, sinon l'âme de nos grands fleuves sera perdue. Certains acteurs très puissants doivent faire davantage preuve d'empathie et écouter ces arguments, qu'ils balayent pour l'instant d'un revers de main.

Isabelle GAILLARD, UNAF

Représentant les usagers domestiques et pas les techniciens, je tiens à dire que j'ai trouvé cette stratégie remarquable et accessible à tous. Je suis donc d'accord avec les propositions de l'avis qui nous sont soumises.

Toutefois, j'ai ressenti une certaine émotion en lisant le point de l'avis relatif à la mesure 4, c'est-à-dire aux importations. Je comprends effectivement que, si des pays sont moins-disants que la France, la France devra s'aligner sur ces derniers, alors que des milieux professionnels poussent à freiner les restrictions. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je suggère de reprendre les termes dans la stratégie, à savoir « agir sur nos importations pour réduire notre empreinte biodiversité à l'étranger, et éviter des distorsions préjudiciables à nos acteurs économiques » par exemple.

Stéphane ROZÉ, FNAB

Ce travail sur la biodiversité est très intéressant et rappelle l'importance du rôle de l'agriculture biologique sur le maintien et le développement de la biodiversité, raison pour laquelle la FNAB souhaiterait qu'il soit explicitement écrit dans cette stratégie nationale que l'agriculture biologique fait partie des leviers les plus efficaces à ce sujet.

Je ne doute pas que le CNE travaille pour que l'objectif fixé à 21 % d'agriculture biologique sur le territoire national soit atteint.

L'agriculture biologique est également l'un des meilleurs moyens pour permettre la reconquête de la qualité de l'eau et la sobriété de son utilisation.

Au sujet des pollutions diffuses, l'agriculture biologique représente le levier le plus vertueux, n'ayant pas recours à des produits chimiques et de synthèse. Toutes les zones de captages dans lesquelles le souhait est de maintenir la biodiversité sont enrichies par cette agriculture, c'est pourquoi le CNE, la DEB et les ministères doivent travailler de concert avec elle pour la développer et l'accompagner individuellement et collectivement.

La FNAB transmettra une note qui pourra être jointe au présent compte rendu, reprenant différents éléments.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Madame la ministre, Madame la directrice, je vous avais prévenues que le dossier de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau reste politiquement sensible. Il est effectivement au centre de contradictions dans les territoires.

Sur proposition de notre président, nous avons décidé de nous doter d'un groupe de travail sur ce sujet. Je suggère de respecter la méthode et le calendrier de cette décision.

Par ailleurs, nous avons pris acte que l'article L.214-18-1 est désormais abrogé.

Enfin, le groupe de travail règlementation a rendu un avis favorable unanime sur le projet de décret relatif à la rubrique 3.3.5.0. Le décret est en vigueur depuis le 29 septembre 2023.

Dans cette suite cohérente, je propose que nous ne dérivions pas et que nous maintenions le cap.

Jean-Paul DORON, Fédération nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF)

Je rappelle que nous sommes empêtrés dans le dossier de la restauration de la continuité écologique depuis les premiers classements des cours d'eau qui datent de 1965. Cela fait plus de 30 ans que je suis président de fédération et que nous accumulons du retard avec les politiques publiques successives, notamment à travers les plans de gestion des poissons migrateurs. Je souscris complètement aux propos de Philippe BOISNEAU et rejoins la sagesse de Claude MIQUEU. Il ne faut pas croire au mirage des barrages, parce que viennent s'y greffer des problèmes d'altération de la masse d'eau, de perte de débit ou encore d'évaporation.

Loïc MARION, Comité national de protection de la nature (CNPN)

Madame la ministre, le CNPN a validé sa copie sur la SNB mercredi dernier, en séance plénière au ministère. L'avis final a été adressé à votre cabinet vendredi soir. Je ne rappelle donc pas les 57 pages qui le composent, avec des propositions concrètes sur la plupart des 195 actions, en espérant que les arbitrages interministériels pourront en retenir au moins quelques-unes.

Le CNPN reste à votre disposition pour les évoquer. Je n'interviendrai pas sur l'avis du CNE par souci d'indépendance des quatre organismes qui doivent rendre leur avis. Veuillez m'en excuser.

André BERNARD, président de la Chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Je m'inscris dans la lignée des propos de Luc SERVANT. Je tiens tout de même à rappeler qu'un certain nombre de seuils ont des effets bénéfiques sur le milieu, permettant à la nappe de se maintenir à un certain niveau et d'éviter des irrigations. Supprimer certains seuils qui sont plus que centenaires a des effets dévastateurs.

De plus, même si l'agriculture est sûrement l'activité la plus impactée par le changement climatique, certaines techniques agricoles montrent leurs limites. Nous devons repenser un certain nombre d'entre elles de façon plus globale, qu'il faudra accompagner face au changement climatique pour répondre aux besoins du marché, parce que notre agriculture ne cesse de perdre des capacités de production. Tous les jours, nous sommes davantage importateurs de fruits et légumes en particulier.

Il est certes indispensable de mettre en œuvre une stratégie pour la biodiversité, mais gardons notre ressource en eau et cessons de nous ajouter des contraintes supplémentaires entravant notre compétitivité.

Nous voterons favorablement.

Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE

Cette Stratégie nationale pour la biodiversité est une très belle feuille de route.

La question que se posent les collectivités porte sur le financement des actions. Certaines pistes ayant été évoquées ne font pas partie du projet de loi de finances 2024. Nous avons hâte que le débat parlementaire permette d'avoir une visibilité sur les financements pérennes qui alimenteront la feuille de route, qui resterait sinon une feuille de bonnes intentions. Il existe une crainte que les agences de l'eau soient davantage sollicitées au détriment des domaines 2 et 3 de leur action, qui comprennent les mesures très importantes annoncées dans le cadre du plan Eau, notamment sur les crédits nouveaux qui sont en partie financés par des mesures validées dans le PLF 2024, mais qui demanderont aux agences de revoir leurs taux de redevance pour pouvoir saturer le plafond de recettes. Nous avons besoin que les atteintes à la biodiversité financent les actions en faveur de la biodiversité. Les associations de consommateurs sont inquiètes de ne pas voir des mesures de financement pérennes en face des mesures justifiées que nous soutenons et que nous ne demandons qu'à mettre en œuvre.

Au sujet de l'interministérialité, la pratique est un peu plus compliquée que la théorie sur de nombreuses thématiques. Parfois, malgré l'engagement du ministère, des freins sont mis par le ministère de la santé avec le principe de précaution et par le ministère des finances qui ne souhaite pas créer de nouvelles taxes. Il est nécessaire que nous agissions tous dans le même sens.

Pierre GUILLAUME, associations de consommateurs - UFC Que Choisir

Je reviens sur la modification de la formulation du paragraphe des importations qu'Isabelle GAILLARD a demandée. Nous exigeons qu'elle soit modifiée comme demandé, parce que la formulation n'est pas innocente et revient à dire qu'il est possible de tout bloquer et de tout ralentir. Ayant un mandat pour voter, je voterai favorablement si cette partie du texte est modifiée.

Betsabée HAAS, adjointe au maire de Tours, comité de bassin Loire-Bretagne

Concernant la réutilisation de l'eau, le décret ne donne actuellement pas d'éléments sur les eaux de piscines. Pour les grandes villes, nous avons besoin que ce soit écrit noir sur blanc, étant dans un flou juridique qui nous place en mauvaise posture vis-à-vis de l'ARS.

Je vous félicite par ailleurs sur votre stratégie de transversalité, que je pense extrêmement nécessaire à tous les niveaux.

En outre, je rappelle que la biodiversité représente un atout pour préserver la qualité autant que la quantité. En tant qu'élu de territoire, je peux faire part d'importantes inquiétudes émises sur la qualité de l'eau, qui termine dans les nappes et que nos concitoyens boivent, sachant que 70 % des redevances sont issues des particuliers. Je m'interroge sur notre capacité à avoir une plus grande démocratie de l'eau. Pour le SDAGE du comité de bassin Loire-Bretagne, nous avons dénombré moins de 4 000 contributions, dont la plupart proviennent de professionnels.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Merci à chacun d'entre vous. Nous avons bien noté vos contributions que nous essayerons d'intégrer au maximum.

Sarah El HAÏRY, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la biodiversité

Pour rebondir sur la question des eaux de piscines, les décrets sont promulgués par bloc. Le troisième bloc devrait notamment porter sur les eaux domestiques et être publié vers décembre dans un calendrier idéal.

A la vue de vos contributions, il est certain que la SNB porte les ambitions suivantes :

- Les 5 pressions qui menacent la biodiversité.
- La restauration et l'augmentation de la résilience.
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs. Au-delà de l'interministérialité, il est nécessaire de permettre une acceptabilité très large. Pour mettre en œuvre de manière très opérationnelle cette stratégie, j'ai autant besoin des collectivités que mes collègues sur les négociations internationales. De ce fait, la stratégie ne représente pas un « vœu pieux », mais des briques opérationnelles ayant vocation à être évaluées. C'est la raison pour laquelle le fait qu'une partie du financement soit « soclée » en BOP (budget opérationnel de programme) 113 me rassure.

La taxe biodiversité n'est d'ailleurs pas réellement une nouvelle taxe, mais une fusion de taxes existantes qui pourraient potentiellement évoluer. Ce sont bien les moyens historiques apportés dans le PLF qui nous permettront de mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Ils garantissent un ensemble de plans s'inscrivant dans une planification plus large, dont le premier livrable est le plan Eau, le deuxième est la trajectoire écosystémique, le troisième est la stratégie nationale et le dernier est le plan d'adaptation en décembre.

Je vous remercie pour la franchise de vos propos. Je vous prie de m'excuser de devoir partir.

Sarah El HAÏRY quitte la séance.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Au nom de tous, merci de votre présence.

J'ai oublié d'excuser Nathalie ROUSSET du conseil départemental de la Haute-Loire qui était mobilisée professionnellement aujourd'hui et Christian LECUSSAN, qui représente les industriels, qui siège au comité de bassin Seine-Normandie et qui est vice-président du CNE.

Au sujet des territoires d'outre-mer, nous tenons désormais toutes les séances l'après-midi depuis ma nouvelle nomination à la présidence du CNE pour qu'elles soient plus accessibles à leurs représentants.

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 juillet 2023**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Avez-vous des demandes d'ajouts ou de suppressions sur ce compte rendu ?

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 12 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Point d'information : réforme des redevances

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Nous avons évoqué ce sujet au cours de la discussion précédente, puisqu'une partie de la réforme des redevances se concrétise dans le PLF 2024 dont nous avons eu connaissance mardi 27 septembre. Ce même jour, le ministre et la secrétaire d'État ont réuni en visioconférence les présidents des comités de bassin, moi-même et Hervé PAUL sur les annonces relatives au financement du plan Eau. Je laisse Célia de LAVERGNE évoquer ces mesures, portant sur le début de rééquilibrage de l'effort des différentes catégories de redevables, sur la sobriété, la question quantitative et la question qualitative, la disponibilité de l'eau pour les différents usages et le multiusage.

Merci aux équipes de la DEB qui ont connu un été studieux, et des agences de l'eau puisque toutes les préparations des délibérations des comités de bassin, les passages en conseil d'administration des différentes agences et les délibérations des commissions programme finances, qui se projettent déjà sur la préparation du 12ème programme, intègrent les données incluses dans le plan Eau. Merci à Hervé PAUL pour le travail qu'il porte en CCPQSPEA, en particulier sur les redevances.

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

C'est un plaisir de vous retrouver pour certains et de vous découvrir pour d'autres dans cette instance, d'autant que je suis en situation de vous parler de cette réforme des redevances qui est relativement inédite et qui permettra de mobiliser des financements sans précédent dans les domaines de l'eau et de la biodiversité.

Cette réforme est la conjugaison du travail que vous menez depuis 3 ans, alimenté par les Assises de l'eau en 2019, le Varennes agricole en 2021 et les annonces du Président de la République en mars 2023. Il s'agit bien d'un travail de fond de rééquilibrage sur les contributions des différents usagers au financement de notre politique de l'eau. La hausse inédite des financements doit permettre de faire face aux enjeux, en particulier d'adaptation au changement climatique, en mobilisant 475 millions d'euros supplémentaires par an.

Cette réforme comporte 4 révolutions majeures.

En premier lieu, il s'agit de la création d'une redevance sur la consommation d'eau potable, avec deux redevances de performance, respectivement des services d'eau potable et d'assainissement, qui se substituent aux redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte à rendement constant. Je ne reviens pas plus longuement sur cette révolution, le CNE ayant délibéré à son sujet au printemps dernier.

En deuxième lieu, il s'agit du renforcement de la redevance pour pollutions diffuses qui porte sur les produits phytopharmaceutiques, en relevant le taux associé aux substances les plus nocives pour la santé et l'environnement. Ce relèvement générera une recette de 37 millions d'euros par an pour les agences de l'eau, contribuant en partie au montant de 475 millions d'euros.

En troisième lieu, un effort est fourni pour une meilleure articulation de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, avec le principe du préleveur-payeur. Les taux plafonds sont relevés et combinés à l'introduction de taux plancher, c'est-à-dire de seuils minimums fixant les tarifs d'imposition dans chaque bassin, ce qui permet de renforcer le signal-prix associé à la raréfaction de l'eau. Également, le projet de loi de finances (PLF) incitera au comptage réel des volumes prélevés par une majoration de la redevance pour défaut de comptage et par une augmentation progressive du forfait de l'irrigation gravitaire en l'absence de compteur, traduisant ainsi l'objectif du

plan Eau de mieux piloter la ressource. Le rendement cette troisième mesure est estimé à 130 millions d'euros.

En dernier lieu, la réforme prévoit que l'encadrement tarifaire de chaque redevance des agences de l'eau soit indexé chaque année sur l'inflation à partir de 2025, puisque la mise en œuvre de la réforme est prévue pour 2025, le temps que les taux soient votés et intégrés par les bassins.

Ainsi, les évolutions de la redevance pollutions diffuses généreront 37 millions d'euros de recettes à compter de 2027 et celles de la redevance prélèvement sur la ressource en eau généreront 130 millions d'euros à compter de 2026, permettant d'atteindre 167 millions d'euros de recettes additionnelles prises sur la part de l'État, soit 35 % du montant du plan Eau.

Nous sommes parfaitement conscients que les comités de bassin doivent encore voter les taux pour mobiliser 65 % du montant restant. Je m'associe aux remerciements du président pour le travail réalisé par les différents bassins jusqu'à présent et pour celui en cours et à mener.

Florence DENIER-PASQUIER, administratrice de France Nature Environnement

Aucun document nous a été adressé sur ce point et ce n'est pas la première fois. L'information des membres du CNE n'est pas assurée. Nous ne bénéficions même pas d'une présentation. La question des redevances est suffisamment complexe pour avoir un minimum d'informations préalables, mais vous n'attendez de toute façon pas notre avis puisque les arbitrages sont passés. En tant que représentante associatif, cela me déplaît fortement ! C'est un simulacre de consultation. Les bénévoles doivent prendre un temps considérable pour récupérer les diverses informations.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Vous savez que je suis soucieux de la transparence et du passage des informations à chacun, mais, sur ce point du PLF, la critique est injuste ! Les éléments du PLF ont été communiqués aux parlementaires le mardi 27 septembre. Ils sont accessibles dès lors que la loi de finances est publiée. Nous ne sommes qu'une organisation consultative. Il s'agit d'un débat parlementaire sur la part que prend l'État. Notre avis n'est pas demandé !

Florence DENIER-PASQUIER, administratrice de France Nature Environnement

Aidez-nous à travailler correctement sur la démocratie de l'eau.

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

Je suis navrée. Je sais que Jean LAUNAY et les équipes sont soucieux de la transmission des données. En l'occurrence, il nous paraissait essentiel de vous réunir pour que vous preniez connaissance le plus tôt possible de la proposition soumise par le ministère aux parlementaires dans le cadre du PLF. Il nous intéresse de vous entendre, mais aucune délibération formelle du CNE n'est prévue. Il me semble que vous avez travaillé la réforme structurelle avec des groupes de travail dans le respect des participants. Je veillerai à ce que ce soit toujours le cas.

Florence DENIER-PASQUIER, administratrice de France Nature Environnement

Il s'agit vraiment d'un souci de fonctionnement régulier que nous rencontrons. Nous souhaitons avoir les documents en amont pour pouvoir travailler collectivement et les partager à nos représentants dans les comités de bassin.

Sur le fond, il nous semble globalement que cette réforme n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous avons besoin que les risques forts de non-atteinte sur le bon état des eaux soient financés

par les pressions principales. Le relèvement relatif aux pesticides les plus dangereux est appréciable, mais nous n'avons toujours pas de redevance sur la pollution azotée d'origine minérale, qui est une pression majeure et dont l'effet est notamment visible sur les évolutions de taux de nitrates dans les eaux souterraines du bassin parisien. Aucune application du principe pollueur-payeur n'est prévue à ce sujet.

Concernant le rééquilibrage entre les usages, il apparaît à la page 150 du PLF que, pour un même prélèvement d'eau, des différences entre usages sont beaucoup trop prononcées.

J'aimerais également avoir des informations sur le fait que l'harmonisation des tarifications progressives dans les zones de répartition des eaux (ZRE) est toujours à l'ordre du jour du Gouvernement. Il s'avère que lorsqu'un organisme unique de gestion collective (OUGC) est créé, qui a fait l'objet d'une mesure incitative dans la loi de 2006, les sur redevances des ZRE sont supprimées. Aujourd'hui, nous savons que le déséquilibre quantitatif concerne davantage de territoires et que les OUGC vont devenir la norme. Il serait injuste que cette incitation financière n'existe pas pour les prélèvements par irrigation dans les territoires où les collectivités appliqueront une tarification progressive.

Enfin, qu'en est-il de l'absence totale de redevances pour les prélèvements directs des gros élevages, qui ne sont pas comptabilisés dans la banque nationale des prélèvements en eau (BNPE) du fait de leur exemption ? La vision des données statistiques est très floue, étant donné que les prélèvements pour agriculture figurant dans la BNPE sont seulement ceux pour irrigation. Il ne s'agit pas de mettre une pression démesurée sur les élevages, mais, dans certains territoires, les prélèvements directs des installations classées sont conséquents et exercent une pression sur la ressource en eau.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Je classe ce dernier point dans celui plus global de l'exhaustivité des comptages de tous les prélèvements, quels qu'ils soient. Par exemple, les prélèvements des industriels inférieurs à 1 000 mètres cubes ne sont également pas comptabilisés. Je pense que le seul discours que nous pouvons tenir dans le temps est celui de cette exhaustivité.

Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE

Lors de notre dernière discussion sur la réforme des redevances domestiques, nous avons été plusieurs à insister sur la nécessité que la réforme soit globale, ce qui est le cas et ce qui apporte une cohérence au texte.

J'ai été surpris par le fait que le CNE n'ait pas eu davantage d'occasions de discuter de cette réforme. Nous avons eu plusieurs échanges visant à savoir si la réforme apporterait des réponses. Je pensais que le CNE serait davantage associé à la configuration de cette réforme au cours des 6 derniers mois et qu'il donnerait ensuite un avis. Sur la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), le Conseil national de l'économie circulaire a été missionné pour soumettre une proposition à l'État.

S'agissant du cœur de cette réforme, trois questions peuvent se poser lorsque l'on parle de fiscalité et de financement d'un objet à vocation environnementale. La première porte sur la pertinence du signal-prix, c'est-à-dire sur la volonté derrière l'augmentation d'un prélèvement financier sur une ressource. Il me semble que le souhait est de transmettre un message de sobriété, qui a notamment été martelé par le Président de la République. La deuxième question s'articule autour de la capacité à générer de la ressource pour financer un plan. Certaines personnes de la FNCCR ont notamment indiqué qu'il manquerait peut-être entre 1 et 2 milliards d'euros. La troisième question porte sur l'équité des prélèvements réalisés.

Sur le signal-prix, je rejoins Florence, ayant l'impression que les augmentations proposées laissent l'accès à l'eau à un tarif très bas, à moins d'1 centime d'euro par mètre cube pour la plupart des usages et à près d'1 centime d'euro par mètre cube pour le monde agricole. Ce signal-prix est-il suffisant pour faire passer un message ? Je suis prêt à discuter avec les professions pour mesurer son poids dans le monde agricole ou industriel.

Je salue, par ailleurs, l'introduction des taux plancher. Dans certains bassins, les prélèvements étaient effectivement très faibles.

Sur les redevances de pollution, je rappelle que certains acteurs se sont positionnés en faveur du maintien de certains pesticides et qu'Amorce, considérant représenter les collectivités en bout de chaîne qui avaient des métabolites de pesticides en sortie de station d'épuration, souhaitait s'orienter vers une interdiction au moins partielle. Si ce n'est pas la décision prise par le Gouvernement, nous imaginions tout de même un signal-prix plus fort. Les augmentations sont limitées dans le domaine de la pollution agricole et très faibles dans le domaine de la pollution industrielle.

Au sujet de l'équité, les taux plancher des redevances des collectivités locales se trouvent augmentés. Les prélèvements portés par les collectivités locales s'élevaient récemment à 81 %. A combien ce pourcentage s'élève-t-il avec cette réforme ? Ce sujet pose la question de la gouvernance, puisque la part des voix des collectivités compétentes dans les agences de bassin ne représente que 20 ou 25 %. Pourquoi l'eau prélevée pour se brosser les dents ou pour boire doit être de l'ordre de 4 centimes d'euro le mètre cube, alors que le reste des eaux prélevées s'élève à 50 centimes pour les centrales nucléaires par exemple ?

Pour conclure, si cette réforme doit être considérée comme un premier acte, pourquoi ne pas imaginer des trajectoires de convergence, ce qui expliquerait qu'elle soit limitée ? Si elle est considérée comme un acte finalisé, il nous semble donc nettement insuffisant.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Je vous trouve injuste. Depuis longtemps, le CNE débat de la question de l'équilibre des redevances entre les usagers. Le sujet est également porté par le CCPQSPEA et la commission des usagers domestiques.

Je constate tout de même qu'il existe un sujet nouveau, rappelé précédemment par Madame la ministre, qui est que le plan Eau et représente le premier volet de la planification écologique. Cela fait longtemps que nous n'avons pas, y compris au niveau des arbitrages financiers, des actions que nous espérons depuis longtemps. Le projet de loi de finances confirme la mobilisation de 475 millions d'euros complémentaires pour la politique de l'eau. Je sais que certaines personnes trouvent que ce n'est pas suffisant. Mon inquiétude réside plutôt dans le fait que les maîtres d'ouvrages parviennent à les employer efficacement dans les territoires, c'est-à-dire que la gouvernance assure la mise en œuvre. En outre, 167 millions d'euros de décisions exogènes s'avèrent prises par l'État dans le cadre du plan Eau.

Le ministre a indiqué aux présidents des comités de bassin et à moi-même qu'elle ne pousse pas l'idée d'une taxe d'artificialisation dans le projet de loi de finances, mais dans le débat parlementaire. Nous n'avons jamais manqué l'occasion d'appeler à des réformes et nous nous trouvons désormais dans une période où des réformes apparaissent avec des moyens à la clé.

Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE

Au sujet du reproche de ne pas avoir été associé à l'élaboration des nouvelles redevances, je vous renvoie à la lecture du CNE du 4 mai dernier lorsque j'ai remplacé Jean et pendant lequel le même

reproche avait été exprimé. Je rappelle que toutes les séances du CCPQSPEA, spécifiques à l'étude de l'évolution des redevances, étaient ouvertes à tous les membres du CNE. Je trouve donc un peu inélégant de dire que vous n'avez pas été associé.

Sur le contenu de la réforme, tous les acteurs de l'eau demandent depuis des années d'augmenter les moyens des agences de l'eau. Nous nous sommes unanimement offusqués de la mise en place des plafonds mordants. Ce que nous avons tous appelé de nos vœux est désormais proposé dans le cadre du plan Eau. Il faut également savoir le reconnaître.

Tous les acteurs demandaient également une meilleure répartition des financements, sachant que 82 % des financements des agences de l'eau sont actuellement portés par les usagers domestiques et assimilés. Cette meilleure répartition est proposée à travers la création de taux plancher ou l'augmentation des plafonds sur la redevance prélèvement. Evidemment, l'idée n'est pas de répartir du jour au lendemain le même taux de prélèvement sur l'ensemble des redevances. Force est de constater que des avancées sont déjà significatives et qu'elles sont conformes aux engagements tenus par le ministre BÉCHU. Il faut s'en féliciter.

Comme indiqué tout à l'heure, les effets de certaines mesures ne seront visibles qu'en 2026 ou 2027. Le 12^{ème} programme des agences de l'eau interviendra en 2025, mais les taux de redevance votés en 2025 n'auront des effets qu'à partir de 2026. Ce dispositif permet également aux agences d'avoir une visibilité, une programmation pluriannuelle et une sécurité des recettes. Pour 2024, le plafond des dépenses des agences a été augmenté de 150 millions d'euros, ce qui permettra de mobiliser principalement de la trésorerie. Pour 2025, plusieurs comités de bassin ont déjà voté des évolutions sur les redevances. La volonté des acteurs économiques du monde industriel et agricole est celle, en tout cas pour le comité de bassin Rhône-Méditerranée, de ne pas bloquer le processus et de permettre aux agences de bénéficier de recettes supplémentaires pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions.

Des points étaient attendus comme étant des marqueurs de la volonté de faire financer des recettes nouvelles par des atteintes à la biodiversité, sur les micropolluants n'ayant pas fait l'objet d'arbitrages rendus, ceux-ci augmentant la contribution à l'utilisation des molécules déjà taxées mais n'élargissant pas le spectre des molécules qui contribueront au financement. C'est un choix. Il est vrai qu'ouvrir la liste nécessite un portage politique fort, qui pourrait s'étendre à un champ d'application très large. Nous sommes tous conscients que ces micropolluants contribuent à la dégradation des masses d'eau, présentement et durablement. Peut-être s'agit-il du prochain sujet à explorer rapidement.

Jean-Paul DORON, Fédération Nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF)

Je m'associe pleinement aux remarques effectuées par FNE et le réseau Amorce. Je trouve également que le signal envoyé sur la volonté de rééquilibrage est insuffisant.

Je me félicite des propos du président sur l'exhaustivité des comptages, qui me paraît essentielle pour mieux connaître la ressource mobilisable et les prélèvements qui peuvent peser sur elle.

Je rappelle que de nombreux ouvrages des bassins versants contribuent à l'artificialisation des milieux et à la perte de la biodiversité. Nous pouvons donc nous étonner que la redevance sur les barrages ait été supprimée et n'apparaisse pas dans le projet loi de finances.

Siégeant en comité de bassin depuis 22 ans, je peux affirmer que le compte n'y est vraiment pas si nous souhaitons poursuivre collectivement les objectifs fixés en matière de rééquilibrage, d'équité, de pertinence et d'impact des redevances par rapport au principe pollueur-payeur.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Je ne suis pas surpris que vous le disiez mais, à partir du moment où un premier pas est fait, mon optimisme préfère le souligner.

Christine JUSTE, adjointe au maire de Marseille en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement

A l'inverse, je pense que la politique des petits pas est très dangereuse.

Je rejoins la remarque du représentant d'Amorce sur l'insuffisance du signal-prix envoyé.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit lors du comité de bassin Rhône-Méditerranée, mais je regrette le manque d'ambition. En effet, nous pouvons seulement nous réjouir modestement d'une enveloppe de 17 millions d'euros compte tenu de tous les besoins de nos grandes régions et du besoin urgent que Marseille atteigne le net zéro carbone. Les grands investissements n'auront des effets qu'en 2026, sachant que nous connaissons une crise liée à la sécheresse et à la canicule encore plus importante lors des prochaines années. Les efforts ne nous semblent pas à la hauteur des enjeux pour désimpermeabiliser et renaturer les sols ou rénover les réseaux.

Concernant l'équité, il se trouve que 26 % des consommateurs contribuent à hauteur de 80 %. Nous savons que le mètre cube consommé pour un usage domestique n'a pas le même coût pour la société que celui consommé pour l'agriculture non biologique ou l'industrie. Un flou existe également sur l'agriculture et l'industrie, tandis que l'absence de texte sur les centrales nucléaires m'a laissée sans voix. L'iniquité est comparable à celle du traitement des déchets, puisque ceux qui en génèrent le moins y participent le plus. En outre, nous avons connaissance de ce que chaque usage domestique consomme, alors qu'il n'existe aucune cartographie des forages.

André BERNARD, président de la Chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce n'est pas vrai !

Christine JUSTE, adjointe au maire de Marseille en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement

Alors des mensonges ont été dits au comité de bassin devant la préfète de région.

André BERNARD, président de la Chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chez nous, l'augmentation de la redevance prélèvement s'élève à 350 %. Je ne pense pas que ce soit un petit pas.

Je rappelle que la création des OUGC dans les zones déficitaires poursuivait le but d'établir une gestion préalable, afin d'éviter des tensions pendant la campagne.

J'invite madame JUSTE à venir dans le Vaucluse pour y observer tous les forages déclarés. Il est nécessaire de modérer les propos ! tout comme sur le fait que seule l'agriculture biologique serait vertueuse.

Je vous invite à débattre devant les agriculteurs qui ont fourni beaucoup d'efforts pour moderniser leur réseau d'irrigation, dont la redevance a été multipliée par 3,5, le coût de l'énergie par 6, à qui il est demandé de produire avec des contraintes de plus en plus fortes et en subissant les produits

des autres pays sur les états. Il n'est pas étonnant que notre agriculture disparaisse. Cela suffit ! Je vous remercie de m'avoir laissé m'exprimer ainsi.

Nicolas JUILLET, président du comité de bassin Seine-Normandie

Je m'aligne sur les propos d'Hervé PAUL, indiquant que tous les acteurs ont travaillé pour progresser sur le dossier de l'eau. Le Gouvernement nous apporte des réponses. Jusque-là, nos agences de l'eau et nos comités de bassin n'ont connu que des réductions de moyens. Il est vrai que des questions subsistent, notamment sur les redevances plancher puisque toutes les agences et comités ne sont pas au même niveau. Tout de même, réjouissons-nous de ces éléments et profitons de cette instance pour ne pas s'écharper et donner lieu à des schémas qui donneraient tort à tous, sachant que la problématique du financement de la biodiversité reste entière. En Seine-Normandie, 140 millions d'euros sont annuellement adressés à l'OFB pour la biodiversité. Avec ces moyens, nous pourrions largement mener les actions dont nous avons besoin.

Sur les comptages, je rappelle que de nombreux particuliers ne disposent pas de compteurs, ce qui pose également le problème de la connaissance des nappes et des consommations.

Luc TABARY, EDF

Côté EDF, nous prenons acte de la contribution demandée au secteur nucléaire. Je rappelle que nous financions déjà 40 millions d'euros aux agences de l'eau. Nous connaissons une augmentation de 100 millions d'euros minimum, ce qui pèse relativement lourd pour un groupe ayant 66 milliards d'euros de dettes. *In fine*, elle se retrouvera dans le coût du kilowattheure que nous produisons.

Pour rappel, l'eau prélevée pour les centrales nucléaires est immédiatement rendue à 97 % aux milieux et est disponible pour les autres usages. J'entends parfois dire que la volonté de taxer les prélèvements répond à celle de taxer la chaleur. Je rappelle que cette dernière fait déjà l'objet d'une autre redevance.

Cela étant dit, EDF n'a pas attendu le plan Eau pour investir dans la gestion et l'économie d'eau. Nous faisons partie des acteurs industriels qui ont bien l'intention d'être actifs et nous comptons sur les moyens supplémentaires que dégageront les agences à travers le plan Eau.

L'hydroélectricité étant potentiellement visée par les mesures de hausse de redevance, je rappelle qu'il nous est demandé de faire davantage pour se prémunir des variations sur le réseau avec l'arrivée des énergies intermittentes comme le solaire et l'éolien. Parallèlement, il nous est demandé de réaliser du soutien d'étiage sur nos retenues, étant donné que deux tiers de nos concessions servent le multiusage. En outre, il nous est demandé d'être davantage un acteur contributif à l'échelle locale et territoriale, ce que nous faisons volontairement.

Régis TAISNE, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

Je rappelle qu'une réforme de la nomenclature IOTA (installations, ouvrages, travaux, activités) est actuellement engagée, qui me semble relativement « timide ». En effet, des obligations de comptage dès 1 000 mètres cubes sont prévues, mais les forages inférieurs à 10 000 mètres cubes ne sont pas déclarés au service de police de l'eau. Le plan Eau prévoit de systématiser le télé-relevé des compteurs de prélèvement, mais s'est arrêté aux seuls prélèvements soumis à autorisation, c'est-à-dire à ceux supérieurs à 200 000 mètres cubes.

Certes, passer de 40 millions d'euros à 100 millions d'euros est beaucoup, mais je rappelle que les usagers des services d'eau potable et d'assainissement, qu'ils soient domestiques, industriels ou acteurs économiques raccordés, représentent 1,8 milliard d'euros.

Je m'inquiète, par ailleurs, de l'extrême complexité sur la partie du petit cycle de l'eau / facture d'eau des redevances, passant d'un système avec des redevances et des primes qui n'était pas compliqué à un système très compliqué. Il est nécessaire d'inviter très fortement à que les choix qui seront optés le soient à l'aune de la moindre complexité des dispositions de mise en œuvre pour les collectivités. La transparence vis-à-vis des usagers, les conventions de délégation de service public, les conventions d'achats et de ventes d'eau en gros, les conventions de prise en charge des eaux usées traitées ou encore la prise en compte des différentiels de performance entre des services qui prennent en charge des eaux usées sont vraiment importantes pour faciliter la mise en œuvre, mais également pour ne pas pénaliser une collectivité parce qu'une autre n'est pas performante.

En lien avec les enjeux, nous nous orientons vers des dizaines de milliards d'euros d'investissements supplémentaires sur le futur domaine 2 des 12^{ème} programmes et l'anticipation de la révision de la DERU (directive eaux résiduaires urbaines), sans compter la problématique des non-conformités, l'Anses n'ayant pas encore rendu son avis sur l'obligation de traitement sur le chlorothalonil.

Au sujet des tarifs, je rappelle que nous sommes toujours bloqués sur le décret de transmission des données par les organismes sociaux qui n'était pas prévu par la loi. La CNIL a donné son accord. Il n'est pas normal que la CNAF bloque l'ensemble du dispositif, y compris plusieurs millions d'euros de budgets votés en collectivité.

Denis MERVILLE, maire de Sainneville-sur-Seine - comité de bassin Seine-Normandie

Il est vrai que nous aurions peut-être pu avoir des documents pour cette séance. Je témoigne néanmoins que 6 ou 7 réunions du CCPQSPEA se sont tenues, et que le CNE a donc été incontestablement consulté.

Malgré la crainte « d'usine à gaz » que nous avons soulevée lors de la première réunion, une augmentation des moyens existe. Les plafonds mordants sont levés. Ces différents engagements vont dans le bon sens.

Faisant partie d'un département ayant une forte activité nucléaire, je ne suis pas sûr que l'eau qui se rend dans la Manche soit froide. Par ailleurs, étant à proximité d'un grand port, je constate que les importations de produits agricoles sont de plus en plus nombreuses, ce qui pose la question de les poursuivre au détriment de la souveraineté nationale ou européenne.

Siégeant au conseil d'administration d'une agence de l'eau, l'exhaustivité des comptages m'apparaît effectivement indispensable.

Isabelle JOMIE, office de l'eau de la Guadeloupe

Le projet de loi de finances 2024 indique clairement que le seuil générateur de la redevance se constitue de la facturation du prix de l'eau et de l'exigibilité de la redevance à ce qu'elle intervienne à la date d'encaissement du prix de l'eau consommée. Cette réforme appelle donc plusieurs interrogations. Nous nous inquiétons notamment sur la lisibilité dont nous disposons sur l'encaissement de cette facturation par l'opérateur. Quelle est sa périodicité ? La préparation du PPI (plan pluriannuel d'investissement) risque d'être fortement impactée si les taux de recouvrement sont faibles et qu'ils sont encaissés en cours d'année d'exécution du PPI.

Par ailleurs, le sort de notre office de l'eau est totalement lié à notre opérateur qui est quasiment unique. Vous n'ignorez pas le contexte de difficulté en eau et en recouvrement dans lequel nous évoluons, nos créances non recouvrées s'élevant à plus de 60 millions d'euros.

En outre, la réparation des dégâts sur les milieux causés par les prélèvements est certes prise en compte, mais, en période de raréfaction de la ressource, cette question est cruciale au regard des enjeux du dérèglement climatique. Comment est-elle traitée ? Par qui l'est-elle ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Les services de la DEB ont pris note de vos questions. La légitimité des problématiques soulevées par les bassins des outre-mer a toute sa place à être exprimée en CNE. Je vous remercie de l'avoir fait.

Daniel MARCOVITCH, personnalité qualifiée

Je souscris aux propos de Nicolas JUILLET.

Je souhaite indiquer que, en 2021, 85 euros sur 100 euros de redevances étaient payés par les usagers domestiques et assimilés, et que 81 euros sur 100 euros de redevances et d'aides étaient reversés aux collectivités. Près de 8 euros sur 100 euros étaient utilisés par les services publics pour la protection des captages, qui ne devraient pas être à la charge des usagers mais à ceux qui ne devraient pas les polluer. Le problème ne réside donc pas seulement dans l'équilibre comptable, mais sur le pourquoi du besoin de financements des services publics. Je pense que s'il y avait davantage d'attention donnée aux pollutions extérieures, nous aurions certainement moins besoin de ces sommes d'argent.

De plus, je conseille l'étude menée par le CGEDD en 2011 sur le coût de l'eau minérale utilisée par les ménages, qui s'élève à 250 euros par personne et par an s'expliquant par l'achat des bouteilles plastiques et le coût de cette industrie pour remplacer une eau qui devrait être potable.

Betsabée HAAS, adjointe au maire de Tours, comité de bassin Loire-Bretagne

Concernant le nucléaire, il ne s'agit pas de le « montrer du doigt » mais qu'il fasse partie de notre comptabilité. Pour rebondir sur les propos de Luc TABARY, dans la Loire, nous n'arrivons pas à seulement 3 % de consommation réelle de l'eau. Sur les redevances qui feraient augmenter nos factures, je souhaite rappeler que la libéralisation du marché de l'énergie amène nos centrales à vendre de l'énergie à bas prix et que nous en faisons tous les frais, notamment nos industries.

S'agissant de la qualité de l'eau, le CHRU de Tours a mené une étude sur les cancers pédiatriques et les pesticides. Les résultats sont terribles. Aujourd'hui, 50 enfants par mois meurent de cancers. Au printemps, nous avons eu une alerte importante sur le chlorothalonil, un tiers de nos sources en seraient polluées. Nous devons poser la question de la qualité de l'eau dans nos échanges.

Luc SERVANT, vice-président de l'APCA, président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine

L'agriculture est prête à contribuer au financement de la réforme des redevances, en proportion de sa contribution actuelle, parce qu'elle doit bénéficier de retours et que le plan Eau consacre une partie importante du budget à l'accompagnement de l'agriculture et à la transition.

Sur la redevance prélèvement, le fait de mettre le taux plancher à un niveau élevé fait pratiquement porter la contribution totale à deux seules agences.

De manière globale, nous entendons souvent dire qu'il faut faire payer le monde agricole parce qu'il est celui qui pollue, ce qui participe au décrochage de l'agriculture. Aujourd'hui, nous importons davantage d'eau pour les productions agricoles importées que ce que nous utilisons en France pour

l'irrigation, alors que ces importations ne sont soumises à aucune taxe. Il faut faire attention à ne pas atteindre un point de non-retour.

Delphine MICHEL, France Urbaine

Je m'enquiers du décret annoncé par le ministre BÉCHU sur le partage des données, permettant d'affiner les aides et la tarification de l'eau. A Nancy, nous travaillons sur le non-recours aux aides et nous sommes précisément bloqués sur les aides de l'eau, avec un non-recours de 70 %, parce que nous n'avons pas accès aux données, ce qui est dommageable. Le ministre avait promis de lever cet obstacle en octobre. Qu'en est-il ?

En outre, nous attirons l'attention sur l'équilibre des territoires à avoir, puisque nous constatons que des tensions sont de plus en plus fréquentes, notamment sur l'énergie et l'installation des éoliennes, les nouveaux forages qui bénéficient aux villes au dépend des campagnes ou les modèles d'agriculture qui peuvent polluer et qui obligent des métropoles à nettoyer l'eau. Il faut que nous soyons capables de continuer à dialoguer correctement.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Une réponse vous sera apportée dans le cadre du point suivant.

Je vous remercie pour vos contributions à une séance qui me semble paradoxale. C'est effectivement au moment où des annonces intéressantes sur le plan financier et budgétaire sont effectuées que le débat se rigidifie, ce que je ne souhaite pas, étant un adepte de la co-construction. Je souhaite que les choses soient dites, mais dans une écoute partagée.

Point d'information : avancement du plan eau à 6 mois

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Il revient au CNE de faire le point sur les avancées des 53 mesures du plan Eau. Tout à l'heure, j'ai posé le débat sur le fait de savoir si le CNE doit être acteur de cette mise en œuvre ou seulement bénéficiaire des retours des avancées de l'administration. J'ai tendance à considérer que nous devons être des membres actifs. Je suis donc preneur que vous adressiez les sujets qui vous préoccupent à la DEB ou à moi-même, sur lesquels vous pensez que le suivi devrait être accéléré.

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'avancement des mesures.

Sur la méthode, nous avons prévu une présentation exhaustive de l'avancée de chacune des 53 mesures que les équipes avaient consciencieusement préparée, comprenant quelques fiches sur ma prise de parole relative au financement du plan Eau. Cette présentation vous sera adressée. Compte tenu du temps restant, j'ai demandé à Isabelle Kamil de parcourir les chantiers majeurs. Je pense qu'il est important que vous soyez à la fois en information de l'avancement du plan, mais également en alerte sur les points nécessitant d'être approfondis techniquement, voire réajustés.

Une présentation est projetée.

Isabelle KAMIL, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Les 13 premières mesures concernent la sobriété des usages et l'engagement d'une baisse de 10 % de prélèvement d'eau d'ici 2030.

La mesure 1, portant sur le plan de sobriété des filières, a bien progressé puisque plusieurs filières ont été mobilisées par la direction générale des entreprises (DGE). D'ici fin octobre, 4 plans doivent être remis par les filières Chimie & matériaux, Mines & Métallurgie, Bois et Industries électroniques. Nous espérons avoir davantage de visibilité sur cette mobilisation d'ici la fin d'année.

Concernant la mesure 2, relative à l'accompagnement de 50 sites industriels, une première liste de 13 sites fait aujourd'hui l'objet d'un accompagnement spécifique par la DGE et la DGPR. Elle sera prochainement complétée, dans l'espoir que cette mesure soit complètement enclenchée d'ici la fin de l'automne.

Les mesures 3 à 13 n'ont pas fait l'objet de compte-rendu, en raison d'une perte de connexion du rédacteur. Se reporter à la présentation sur le site du CNE, rubrique « comptes rendus diaporamas » <http://www.cne.developpement-durable.gouv.fr/>

La mesure 14 porte sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Un suivi rapproché des 170 collectivités identifiées comme « points noirs » lors de l'annonce du plan Eau se met en place, avec l'instruction des ministres à destination des préfets afin qu'ils pilotent plus finement. Une attention forte est également portée aux collectivités qui avaient connu des tensions à l'été 2022, bénéficiant d'aides financières allouées par les agences de l'eau, dont le montant total s'est élevé à 62 millions d'euros pour 400 opérations.

Les mesures 15 à 19 concernent la REUT, avec le souhait de valoriser au maximum les eaux non conventionnelles. Un premier décret portant sur la REUT a été publié le 29 août. Dans la mesure où le premier niveau afférent aux eaux usées traitées est traité par la DGALN, que le deuxième niveau afférent aux usages domestiques est traité par le ministère de la santé publique et que le troisième niveau afférent à l'industrie agroalimentaire est traité par le ministère de l'agriculture, nous sommes bien conscients que nous avons généré des interrogations sur les textes encore en discussion chez les autres ministères. Nous essayerons de mieux communiquer sur le fait que l'existant avant notre texte pour les autres usages demeure, notamment pour de nombreux usages domestiques.

Sur ces enjeux, une mission d'inspection interministérielle a été demandée par le ministre, qui est la mesure 17, permettant d'observer la dynamique enclenchée sur le territoire. Plus de 400 projets ont été identifiés et la question de solliciter France Expérimentation se pose si des blocages réglementaires perdurent.

Je ne reviens pas sur les mesures rejoignant les sujets de financement du plan Eau que nous avons déjà bien évoqués. Nous aurons l'occasion de revenir sur le plan Ecophyto 2030 et sur les discussions relatives aux produits phytopharmaceutiques. Concernant la DERU, nous devons vous redonner de la visibilité sur les stations d'épuration à date, mais le plan Eau aborde seulement la mise aux normes des stations d'épuration prioritaires.

Concernant les solutions fondées sur la nature, une mobilisation forte intervient logiquement dans le cadre du Fonds vert, avec plus de 400 projets de renaturation de collectivités soutenus à raison de 85 millions d'euros. Un travail est en cours pour finaliser la liste des 70 projets phares.

D'autres mesures portent sur l'amélioration de la gouvernance. Pour revenir sur les remarques demandant une meilleure articulation entre les sujets urbanisme et les enjeux de l'eau, nous

espérons prochainement vous présenter un projet de texte sur les évolutions des SAGE qui impactent le code de l'environnement et le code de l'urbanisme, afin d'optimiser les interfaces entre les différents documents, notamment les plans d'aménagement et de gestion durables (PAGD) des SAGE et les SCOT et PLU du code de l'urbanisme.

Nous espérons également vous présenter, lors d'un prochain CNE, les évolutions envisagées de la composition de notre instance, pour répondre aux demandes d'adhésion de certains et pour l'élargir à des représentants de la jeunesse comme le prévoit le plan Eau.

Sur le financement, il est signalé le lancement des aquaprêts à taux bonifiés par la banque des territoires le 3 juillet. Depuis cette date, 3 millions d'euros ont déjà été mobilisés.

Sur la politique progressive et sociale, nous vous confirmons que le projet de décret est en attente de la finalisation des consultations obligatoires sur celui-ci. Dans le cadre du Pacte des solidarités, nous espérons prochainement pouvoir débloquer la mise en place d'une politique tarifaire adaptée aux territoires.

Le 14 septembre, le CESE a été saisi sur le sujet de la tarification.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Le CESE ressaisit le CNE et j'ai demandé à Hervé PAUL de nous représenter.

Isabelle KAMIL, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Une autre saisine importante à signaler est celle de France Stratégie pour conduire l'étude complémentaire aux travaux Explore 2.

Le 13 juillet, l'appel à projets « INNOV EAU » a été lancé dans le cadre de France 2030, avec une première vague de sélection des projets attendue pour le 4 décembre.

Des programmes de recherche progressent tels que Water4All et One Water, pour lesquels nous remercions le CNRS et l'ensemble des partenaires.

Les dernières mesures sont relatives à la gestion de la crise sécheresse. L'outil VigiEau vous a déjà été présenté. Il a été amélioré à la fin de l'été pour être également accessible aux autres usagers que les particuliers, comme les collectivités et agriculteurs. Également, le guide sécheresse a été actualisé et nous sommes mobilisés sur le retour d'expérience de la sécheresse 2023, afin de savoir notamment si des arrêtés cadres doivent être révisés.

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

La communication du ministre auprès du grand public sur cet avancement du plan Eau est prévue en fin de semaine. Le fait de vous en informer en amont illustre la volonté du ministère de vous associer en avance de phase.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Dans mon souhait d'être proactif, je vous propose de maintenir la date du 26 octobre pour le prochain CNE, afin que vous puissiez réagir sur cette information.

Florence DENIER-PASQUIER, administratrice de France Nature Environnement

Merci d'avoir remis ce sujet à l'ordre du jour du prochain CNE. Par suivi, je n'entends pas seulement une transmission d'informations, mais un tableau de bord accessible en permanence aux membres du CNE pour qu'ils puissent informer leurs représentants de l'avancée.

L'ensemble des textes évoqués ont-ils été examinés par le groupe de travail réglementation ?

La trajectoire de -10 % de prélèvement d'eau est-elle bien valable pour tous les usages ? Je vous alerte à ce sujet parce que je dispose d'un document d'une agence de l'eau qui est en débat et qui décline un objectif de réduction dont le point de départ pour l'agriculture est de 0 %, du fait de la stabilité des prélèvements, et de 12 % pour les autres usages. Ici, qui peut croire que nous atteindrons les objectifs sans impliquer l'agriculture irriguée ? S'exonérer complètement de la problématique de réduction des prélèvements revient à dire que nous n'y parviendrons pas. Il s'agit d'une très mauvaise base de discussion.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

Ta déclaration me conforte dans la nécessité de cette réunion du 26 octobre.

Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE

Une séance du CCPQSPEA se tiendra avant, pendant laquelle nous aborderons la DERU. Je pense qu'il serait judicieux qu'une première présentation de la position de la France soit effectuée.

Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau

La réunion du 26 octobre interviendra après le passage en première lecture du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale.

Luc SERVANT, vice-président de l'APCA, président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine

Il a été dit par le ministère de l'agriculture que l'agriculture se trouvait peut-être un peu en dehors des objectifs fixés. J'ai un peu de mal à comprendre ce que signifie -10 % sur 1 an pour l'agriculture. Nous savons très bien que les efforts demandés vont au-delà. Notre objectif est de ne pas prélever plus que ce qui sera disponible. Dans les projets, l'agriculture se retrouve parfois un peu seule à devoir réduire fortement ses prélèvements à l'étiage. Dans certains bassins, l'agriculture a déjà réduit de 30 à 40 %.

Florence DENIER-PASQUIER, administratrice de France Nature Environnement

Au CNE du 12 juillet, nous avons eu des statistiques auxquelles le ministère de l'agriculture n'a malheureusement pas contribué, qui indiquaient + 14,6 % de surfaces irriguées et + 13 % de consommation d'eau. Aucune région n'a baissé.

Luc SERVANT, vice-président de l'APCA, président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine

Il y a eu de fortes baisses depuis 20 ans, et il en faut de nouvelles.

André BERNARD, président de la Chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Je pense que l'agriculture peut et doit réaliser d'importantes économies, mais il ne faut pas systématiquement vouloir réduire l'eau agricole, puisque le changement climatique et les besoins

alimentaires sont présents. Il existe des techniques qui permettent d'être plus efficaces avec l'eau dont nous disposons. Il faut continuer à mobiliser le maximum de ressources disponibles. Je ne comprends pas pourquoi l'attention se porte systématiquement sur l'irrigation. Je rappelle que l'agriculture consomme 3 milliards de mètres cubes sur 300 milliards de mètres cubes en France, soit 1 %. Je pense qu'il est nécessaire de stocker davantage d'eau lorsqu'il pleut de façon importante, plutôt que de voir nos cultures et nos vignes disparaître sous la sécheresse.

Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE

Dans le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône-Méditerranée, la manière dont a été rédigée la réduction de 10 % des volumes demande aux usagers domestiques de réduire leurs prélèvements de 17 %, au monde industriel de réduire de 16 % et au monde agricole de fonctionner à iso prélèvement. Pour pouvoir irriguer des terrains qui ne le sont pas aujourd'hui, l'agriculture devra donc être moins consommatrice sur certains secteurs. Il ne s'agit pas d'appliquer la réduction de 10 % de façon automatique, mais de tenir compte de la réalité. Les marges de progrès, dont disposent encore l'agriculture, doivent être mises à profit pour pouvoir irriguer des surfaces qui ne le sont pas aujourd'hui et qui devront l'être à cause du changement climatique.

Jean-Paul DORON, Fédération Nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF)

Je partage le questionnement de FNE, sur l'objectif de sobriété et sur la répartition des efforts à consentir, qui se pose notamment dans le comité de bassin Loire-Bretagne.

Valéry MORARD, agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour faire écho à ce propos, je témoigne que l'explication de texte n'est pas toujours perçue de la même manière et que des éléments viennent de la compréhension différenciée que chacun peut avoir. Il semble nécessaire de rappeler à chacun l'objectif de -10 % et de lui expliquer pour qu'il puisse le comprendre de la même manière.

Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE

Il est vrai que les arbitrages seront différents selon les comités de bassin. A titre d'exemple, l'arbitrage de Rhône-Méditerranée ne vaut pas pour les autres bassins, puisqu'il est proposé dans d'autres comités que les volumes consommés par l'agriculture diminuent de 3 ou 4 %.

Point d'information : annonce du lancement d'une session de travail CNE dédié à Explore 2 (d'ici fin 2023)

Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE

Ce projet vise à évaluer l'impact du changement climatique sur le climat et l'hydrologie au cours du 21^{ème} siècle. Il réunit de nombreux partenaires scientifiques qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs. Les résultats sont très attendus parce qu'ils constitueront une référence pour les études prospectives et les réflexions sur le partage de la ressource en eau.

Dès le CNE de décembre 2021, nous avons convenu d'effectuer un point d'avancement avant la fin du projet en juillet 2024.

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

Des éléments de complément vous seront adressés par mail.

Marie-Laure METAYER, adjointe à la directrice de l'eau et de la biodiversité

Ces résultats permettront d'aborder une méthodologie et d'effectuer des projections sur les ressources naturelles, qu'elles concernent l'hydrologie souterraine ou de surface, afin d'élaborer des scénarios de partage de l'eau intégrant des incertitudes et des extrêmes.

Il est proposé d'y consacrer une séance du CNE en décembre avec l'ensemble des partenaires du projet, à savoir les instances scientifiques associées au pilotage de l'INRAE. L'objectif est d'explicitier les hypothèses et les choix opérés, de présenter les premiers résultats et les travaux en cours, et d'échanger avec les membres du CNE. Une invitation vous sera adressée. Nous jugeons opportun que la séance ne se tienne pas trop tardivement en 2024. Tous les matériaux scientifiques vous seront adressés pour préparer la séance.

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

La date précise n'est pas encore fixée. Nous nous engageons à vous la transmettre au plus vite.

Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE

Au nom de Jean LAUNAY, je vous remercie pour la richesse des échanges. Je vous donne rendez-vous au prochain CCPQSPEA et au prochain CNE qui se tiendra le 26 octobre. Merci aux services du ministère pour la qualité des présentations et pour les excellentes relations que nous avons.

Point d'actualités diverses

Ce point n'a pas été traité.

La séance est levée à 17 heures 20.

ANNEXE**Stratégie Nationale Biodiversité : avis de la FNAB pour le CNE****Le label HVE ne doit pas être mentionné comme un levier d'amélioration**

Des études produites par l'Office Français de la Biodiversité et l'IDDRI ont démontré que le contenu du label HVE n'était pas plus exigeant que la moyenne des pratiques agricoles françaises. Il ne peut donc conduire à l'amélioration de la protection de la biodiversité et ne devrait pas être mentionné, encore moins valorisé, comme un outil en ce sens.

Atteindre les objectifs de développement de l'agriculture biologique

Il est nécessaire d'atteindre ou de dépasser l'objectif de 21% des surfaces en bio en 2030. L'agriculture biologique doit être réaffirmée comme un levier de protection de la biodiversité.

Le développement de l'agriculture biologique devrait clairement mentionnée dans la mesure 6 comme levier de réduction des pollutions diffuses agricoles : nitrates et pesticides. De même que ses aménités pour la biodiversité et son objectif de développement devraient être rappelés.

Revoir le PSN pour le rendre compatible avec la SNB

Le montant des aides à l'agriculture biologique dans le PSN actuel est bien en dessous des incitations nécessaires pour atteindre les objectifs de développement de l'AB. Une révision du PSN est nécessaire en ce sens.

Déployer des PSE bio

A défaut de révision du PSN, le déploiement d'un système de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) spécifique à l'AB, tel que le permet le règlement européen sur les aides d'Etat depuis le 1^{er} janvier 2023, pourrait être mise en place sur les zones à enjeu biodiversité. Par exemple dans l'action 8 de la mesure 12

Rendre obligatoire le diagnostic de santé des sols et compenser les préjudices

La FNAB soutient le déploiement d'un diagnostic de santé des sols à la transmission des parcelles, et appelle à le rendre obligatoire afin de préserver les porteurs de projets agricoles de préjudices liés à des pollutions antérieures. Lorsqu'un préjudice est constaté, la FNAB demande la mise en place d'un mécanisme de compensation afin de dédommager le porteur de projet.

Ouvrir les diagnostics de transmission

La mesure 6, action 12 de l'axe 1 mentionne le déploiement de diagnostics transmission. Pour que ceux-ci soient effectivement favorable à la transition, ils doivent permettre d'envisager une pluralité de scénarios technico-économique, dont l'AB et être envisagés 5 ans minimum avant la transmission. Aussi, une diversité d'acteurs doit être autorisés à mener ces diagnostics,